



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Naval Group de Cherbourg-en-Cotentin face à la crise covid-19

Question écrite n° 29125

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le besoin essentiel de l'État afin de soutenir le site de Naval Group - Cherbourg-en-Cotentin pour le maintien de son carnet de commandes. Afin de maintenir et préserver la capacité d'investissement de l'entreprise, la direction a pris la décision de geler les 350 embauches prévues, l'arrêt de tous les séminaires et conventions, la réduction des déplacements, la réduction de la sous-traitance, la baisse des commandes externes et du recours aux cabinets de consultants. Ces mesures, compréhensibles à court terme, risquent d'entraîner de grandes conséquences économiques pour les sous-traitants et les prestataires, si ces dispositifs deviennent pérennes à moyen terme. Face à cette crise, le soutien de l'État envers ce fleuron national est essentiel, à la fois au nom de la souveraineté de défense nationale, mais aussi pour l'écosystème économique du Nord Cotentin. Elle souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Au travers de la loi de programmation militaire 2019-2025, le plan de charge du site de Naval Group – Cherbourg-en-Cotentin est assuré pour de nombreuses années : réalisation des sous-marins nucléaires d'attaque de type Suffren ; définition de la troisième génération de sous-marins nucléaires lanceurs ; études de conception préliminaire pour l'Australie du sous-marin océanique à propulsion classique. Le site de Naval Group de Cherbourg a lancé un ambitieux plan d'investissement pour moderniser ses infrastructures et moyens industriels pour anticiper la réalisation des prochains programmes. Les services de l'État, et en particulier la direction générale de l'armement, entretiennent un dialogue régulier avec Naval Group sur le suivi des différents programmes en cours. Ils veillent également à ce que les mesures prises de façon provisoire et à titre préventif par Naval Group dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire n'aient pas de conséquence sur la pérennité des compétences clés de l'entreprise, notamment pour ce qui relève du site de Cherbourg-en-Cotentin et de son écosystème. Les recrutements, suspendus en début de crise et les investissements permettant de produire des innovations apportant une supériorité technologique et opérationnelle seront naturellement poursuivis. Le ministère des armées continuera à suivre de près la situation de ce fleuron industriel essentiel à la souveraineté de la France.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29125

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3167

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7970